Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 27

OBJET :

Budget supplémentaire de l'exercice 2025

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M.Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Emilie SPONVILLE
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à Mme Carole PELLISSON
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI
Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD
M. Romain SARRASIN donne pouvoir à Mme Fabienne MEURICE
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Alexandre DUMONT
M. Bérenger CERNON donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING

Secrétaire de séance : M. Guy CLUZEL

Reçu en préfecture
le 04/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250403-lmc110218H1-DE

Publication le 07/04/2025

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
DELIBERATION N° 2025/04/637

OBJET : **Budget supplémentaire de l'exercice 2025**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le budget supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, dès lors que ce dernier intervient après le vote du budget primitif ;

CONSIDERANT que le Compte financier unique de l'exercice 2024 est adopté lors de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2025, suivi de l'affectation du Résultat principalement en section d'investissement pour financer :
- le solde déficitaire des restes à réaliser (RAR) de dépenses (4 065 735,16 €) et de recettes (2 758 556,40 €) ;
- l'apurement annuel de 67 000 € du compte 1069,

libellé	montant		libellé	montant
RAR de dépenses d'investissement de N-1	4 065 735,16 €		RAR de recettes d'investissement de N-1	2 758 556,40 €
apurement du cpte 1069	67 000,00 €		001 solde excédentaire de la sect° d'ivt	694 507,64 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé obligatoire	679 671,12 €
	4 132 735,16 €			4 132 735,16 €

CONSIDERANT que les opérations nouvelles sont mentionnées ci-après :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 652 000 €.

L'affectation du résultat pour 652 000 € en section de fonctionnement vient financer des besoins nouveaux, des hausses de charges imprévues impactant les charges de personnel (décisions de l'Etat impactant les charges sociales employeur des collectivités territoriales) et les charges à caractère général : elles sont estimées à 200 000 € pour chacun des chapitres 012 ainsi que 011, et enfin l'ajustement des crédits du chapitre 014, afin de tenir compte du prélèvement de l'Etat au titre de l'article 55 de la loi SRU, pour un montant de 110 000 €.

Une dépense imprévisible au stade du BP 2025, liée au contentieux Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (SMAV) *vs* Bolloré est estimée à 120 000 € (sur la base de 40 K€ au plus par station Autolib') en tant que contribution de la Commune de Yerres, compte tenu de la décision de justice rendue par la Cour administrative d'appel de Paris qui condamne le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole à une indemnité liée à l'application de la clause indemnitaire du contrat de DSP.

Reçu en préfecture
le 04/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250403-lmc110218H1-DE

Publication le 07/04/2025

Le service Autolib' avait pour ambition de proposer une alternative de mobilité urbaine plus respectueuse de l'environnement comprenant les principaux aspects suivants de son intérêt écologique :
- réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques : Autolib' proposait des véhicules entièrement électriques permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de particules fines par rapport aux voitures thermiques. Cela contribuait à améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines denses.
- l'autopartage permettait de réduire le nombre de voitures individuelles en circulation, contribuant ainsi à diminuer la congestion et les besoins en stationnement ;
- remplacement de véhicules polluants.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 8 057 375,00 €.

Outre les opérations obligatoires de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, mentionnées, ci-dessus, l'affectation du Résultat vient également servir à hauteur de 4 403 639,84 € des opérations nouvelles suivantes :

1/ une baisse volontaire de crédits de 500 000 € d'emprunts nouveaux en 2025, pour ramener l'inscription des crédits de ce chapitre 16 de 3 500 000 € à 3 000 000 €.

2/ des besoins nouveaux de cette section pour des dépenses de l'ordre de 4 M€ comprenant :

Chapitre 21 :
- investissements non fléchés (0,76 M€),
- d'acquisition de terrains appartenant à CHSF Calmette (0,12 M€),
- d'acquisition des deux dernières parcelles restantes Gare 2 (0,70 M€),
- de travaux de VRD (tapis de rues ; la rue des réservoirs ; 1,42 M€),
- de bâtiments (toiture dojo complément de 0,2 M€.),
- de vidéoprotection (0,7 M€),
- de l'acquisition de 250 clés de sécurité (0,016 M€).

Dans un contexte où les cybermenaces deviennent de plus en plus sophistiquées, il est essentiel pour les organisations de renforcer les mécanismes d'authentification utilisateurs afin de protéger leurs données et systèmes critiques.
Les mots de passe, même complexes, restent vulnérables aux attaques par hameçonnage, au vol d'identifiants et à d'autres formes de compromissions.
La mission était de renforcer la sécurité des accès utilisateurs en simplifiant la vie des agents avec un code unique à 6 chiffres.
Pour répondre à ces défis, la Ville de Yerres a choisi d'intégrer au sein de son Système d'Information interne une solution d'authentification multi-facteurs robuste et conviviale en utilisant les clés de sécurité YubiKey Serie 5.

Chapitre 23 : avances forfaitaires de marchés publics (40 K€).

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A la majorité (4 contre : F.MEURICE + pouvoir,J.RITTLING + pouvoir),

Reçu en préfecture
le 04/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250403-lmc110218H1-DE

Publication le 07/04/2025

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget supplémentaire 2025, équilibré à 8 709 375,00 € comme suit :

Investissement : 8 057 375,00 €
Fonctionnement : 652 000,00 €.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 4 avril 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 04/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250403-lmc110218H1-DE

Publication le 07/04/2025

BS 2025 - TABLEAU D'EQUILIBRE

Section d'investissement

chapitre	libellé	BS
001	déficit section d'investissement	
001	Ajustement 1069	67 000,00
020	dépenses imprévues	
040	ope.d'ordre de transf. entre sections	
041	Opérations patrimoniales	21 000,00
13	subventions d'investissement	
16	emprunts & dettes	
20	immobilisations incorporelles	41 400,00
204	subventions d'équipement versées	430 000,00
21	immobilisations corporelles	7 457 975,00
23	immobilisations en cours	40 000,00
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
	dépenses d'investissement	**8 057 375,00**
10	dotations fonds divers réserves	0,00
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	5 083 310,96
13	subventions d'investissement	2 518 556,40
16	emprunts & dettes	-500 00,00
204	subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles	
040-041	opérations patrimoniales	21 000,00
001	résultat d'investissement reporté	694 507,64
021	virement de la section de fonctionnement	
024	Produits des cessions	240 000,00
	recettes d'investissement	**8 057 375,00**

Section de fonctionnement

chapitre	libellé	BS
011	Charges à caractère général	222 000,00
012	Charges de personnel	200 000,00
014	Atténuation de produits	110 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042-043	Opérations ordre	
	dépenses de fonctionnement	**652 000,00**
002	Résultat reporté	652 000,00
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes div	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
042-043	Opérations ordre	
	recettes de fonctionnement	**652 000,00**

Reçu en préfecture
le 04/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250403-lmc110218H1-DE